



Syndicat Intercommunal
des Eaux du Val de l'Ognon

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE BUREAU du 17 mai 2016 à 9 heures 30

Président : Thierry DECOSTERD

Secrétaire de séance : Marie Claire LACOUR

Elus présents : Corinne ARNOUD, Marie Claire LACOUR, Raymond BALLOT, Daniel BELIARD, Damien CLERGET, Serge DOUDOU, Pascal DUCRET, Jean Luc FRICHET, Christophe LEMONIER, Claude MAIRE, Daniel MEYER.

Elu excusé : André GAUTHIER,

Autre présent : Didier ROLLET.

Ordre du jour :

- Travaux : état d'avancement et demande de subventions plan de relance Haute Saône,
- Personnel : embauche d'un apprenti, ouverture d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, avancement de grade, analyse des risques psycho-sociaux,
- Subvention « Amicale du personnel »,
- Créances irrécouvrables,
- Informations diverses.

1. Approbation du PV de la séance précédente.

Le bureau, à l'unanimité, approuve le PV de la séance précédente. Marie Claire LACOUR est nommée secrétaire de séance.

2. Avancement des travaux 2016 et demande de subventions

Daniel BELIARD explique que les travaux sont en cours à Ferrières les Bois par l'entreprise CLIMENT et à Pouilley-Français par l'entreprise SOBECA. Les chantiers se déroulent bien, les entreprises font preuve de professionnalisme et la coordination avec les communes est constructive.

Il présente ensuite au bureau les travaux dans le cadre du plan de relance du Département de la Haute Saône : Motey Besuche, Montagney, Sornay et Tromarey pour un montant d'environ 1 200 000 euros.

Les deux derniers chantiers seraient lancés en groupement de commandes avec les communes qui vont réaliser leur assainissement.

Le président propose au bureau de valider ces projets pour demander les aides du Conseil Départemental de Haute-Saône .

Le bureau accepte ces projets (*Délibération prise à l'unanimité*).

Après débat le bureau souhaite que les appels d'offres soient répartis en lots pour ces chantiers et pour les chantiers devant être lancés dans le département du Doubs (Etrabonne, Chemaudin, Burgille, Sauvagney)

3. Personnel

Le président explique tout d'abord que deux agents de l'équipe technique ont obtenu une mutation à la Ville de Besançon. Par conséquent, deux postes sont à pourvoir. Des recrutements sont en cours, avec différents entretiens programmés.

De plus, le poste concernant le technicien télégestion a été de nouveau activé. Là aussi des entretiens sont prévus.

Le président propose au bureau de recruter un apprenti CAP canalisateur qui a déjà fait un stage concluant au syndicat et qui souhaite s'orienter dans cette voie.

Par ailleurs, le président explique, que les services techniques et administratifs accueillent régulièrement des stagiaires et il remercie le personnel pour son implication dans l'encadrement.

Après discussion, le bureau accepte les ouvertures de postes correspondantes aux recrutements prévus, ainsi que l'accueil d'un apprenti. (*Délibérations prises à l'unanimité*)

Ensuite le président présente une proposition avancement de grade. L'agent concerné fait preuve d'une bonne implication dans son travail, par conséquent, le bureau décide de valider cette promotion (*Délibération prise à l'unanimité*)

Enfin, le président explique que dans la continuité du document unique, une analyse des risques psycho-sociaux est mise en route, avec le concours du centre de gestion.

Le but est d'analyser pour chaque unité de travail, les risques de ce type auxquels les agents peuvent être exposés. Un plan d'action sera ensuite mis en place pour réduire ces risques, en fonction des résultats obtenus et des priorités définies.

Un comité de pilotage a été défini avec le personnel pour suivre ce travail.

4. Subvention amicale du personnel

Le président explique que lors du vote du budget la somme de 1700 euros a été validée pour l'amicale du personnel, cependant il convient de délibérer expressément pour l'affecter à cette fonction.

Par conséquent le bureau valide à nouveau cette somme. (*Délibération prise à l'unanimité*)

5. Créances irrécouvrables

Le président présente au bureau une série de créances irrécouvrables, liées à des jugements après liquidation judiciaire pour manquement d'actifs de différents abonnés. Le montant total s'élève à 3263.77 € TTC.

Le bureau accepte (*Délibération prise à l'unanimité*).

6. Divers

Le président explique que le syndicat a été sollicité par une personne pour mettre en pâture des chevaux dans un terrain appartenant au syndicat au Moutherot. Les membres sont réservés quant à la constitution d'un droit acquis, pouvant faire obstacle à la reprise ultérieure de la jouissance des terrains. Ils demandent au directeur de se renseigner précisément avant toute signature.

3, Rue du Val de l'Ognon. 25170 COURCHAPON. ☎ 0381582626. Fax 0381582684.
TVA intracom.FR 56 252 503 172. eaux.val.ognon@wanadoo.fr **Site Internet** www.valdelognon.fr